
LA FOULEE DE SAINT MAURICE
dimanche 6 mai 2018 au Clos Municipal
Saint Maurice de Gourdans (01800)

REGLEMENT

Présentation :

La Foulée de Saint Maurice est une manifestation sportive
organisée par l'association Les Sportives

le dimanche 6 mai 2018

sur la commune de Saint Maurice de Gourdans.

La Foulée de Saint Maurice est un événement comprenant 5 courses
à pied, inscrites au calendrier du CDCHS de l'Ain :

- Deux courses sportives chronométrées pour les adultes
- Une course "*Jeunes*"
- Deux courses "*Enfants*"

Ces épreuves de courses à pied hors stades sont ouvertes à toutes
et tous, licencié(e)s ou non.

Informations : www.lafouleedesaintmaurice.fr

Règlement :

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1^{er} septembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Catégories	Années de Naissance	Catégories	Années de Naissance
Eveil athlétique	2009 et après	Junior	1999 & 2000
Poussin	2007 & 2008	Espoir	1996 à 1998
Benjamins	2005 & 2006	Senior	1979 à 1995
Minime	2003 & 2004	Master	1978 et avant
Cadet	2001 & 2002		

Courses

- La première course adulte "*longue*" s'effectue sur une boucle de **15 km** (voir plan pour le parcours).
 - Cette distance est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie *Cadet*.
 - Le départ de la course longue a lieu à 9h00 au Clos Municipal.
- La deuxième course adulte *courte* sur une boucle de **5 km** (voir plan pour le parcours).
 - Cette distance est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie *Minime*.
 - Le départ de la course courte a lieu à 9h10 au Clos Municipal.
- La course "*Jeunes*" (catégorie "benjamin") s'effectue sur une boucle de **2,5 km** (voir plan pour le parcours).
 - Le départ a lieu à 11h00 au Clos Municipal.
- La course poussins s'effectue sur une boucle de **383 mètres** parcourue deux fois (distance totale **766 mètres**).
 - Le départ a lieu à 10h45 au Clos Municipal.
- La course pour "éveil athlétique" s'effectue sur une boucle de **383 mètres** (voir plan pour le parcours).
 - Le départ a lieu à 10h30 au Clos Municipal.

Inscriptions

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...). Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les enfants. Le bulletin d'inscription doit être totalement et correctement rempli, notamment il doit être signé par le coureur ou son responsable légal pour les mineurs.

Frais d'engagement :

- Courses des enfants : gratuits
- Course "Jeune" : gratuit
- Course "courte" : 6€
- Course "longue" : 13€

Les inscriptions se font :

- soit à partir du site *www.fouleedesaintmaurice.fr*, avant le 5 mai 2018 22h, en téléchargeant le photocopie du certificat médical et en effectuant le règlement en ligne
- soit par correspondance, jusqu'au 2 mai 2018, en joignant le bulletin d'engagement, la photocopie du certificat médical et le règlement, à :
Foulée de Saint Maurice
35, chemin de Pollet
01800 Saint Maurice de Gourdans
Chèque établi à l'ordre de : «Les Sportives»
- soit sur place, le dimanche 6 mai à partir de 7h30 au Clos Municipal avec une majoration de 2€.

Renseignements sur Internet : <http://www.lafouleedesaintmaurice.fr>

Certificat médical

(Article L. 231-2-1 du Code du Sport)

- Pour les coureurs licenciés F.F.A. : photocopie obligatoire de la licence en cours de validité au jour de la course à joindre à l'inscription.
- Pour les coureurs Non licenciés FFA : certificat médical obligatoire (ou photocopie certifiée conforme) à joindre impérativement à l'inscription. Certificat datant de moins d'un an au jour de la course, avec mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Pour les enfants inscrits ainsi que les personnes inscrites à la course non chronométrée, il n'est pas obligatoire de fournir un certificat médical.

Remise des dossards

Les dossards sont à retirer le dimanche 6 mai à partir de 7h30 au Clos Municipal.

Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Parking

Voir plan d'accès

L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants, afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs ; suivre le balisage mis en place.

Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

Ravitaillement

Un poste de ravitaillement ainsi que deux points d'eau sont situés sur la boucle, un autre poste de ravitaillement est situé à l'arrivée de la course.

Règles du coureur

Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A..

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.

Pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...), sont interdits. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

Arrivées

Les arrivées se font au Clos Municipal. Dès leur arrivée, les coureurs doivent emprunter le couloir mis à leur disposition, par ordre d'arrivée, et remettre leur dossard aux organisateurs.

Résultats

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée au fur et à mesure de leur édition.

Le classement complet sera disponible sur le site de la course www.lafouleedesaintmaurice.fr et sur le site du Comité Départemental des Courses Hors Stade www.aincourir.fr, dans la semaine suivant l'épreuve.

Classements et Récompenses

Pour chacune des courses, après le délai nécessaire aux traitements administratif et informatique, il sera établi un classement général et un classement par catégories (à l'exception des courses «Enfants»)

La remise des prix a lieu après toutes les courses effectuées.

Récompenses :

- Médailles aux participants des courses «Enfants»
- Récompense à chaque inscrit
- Coupes/cadeaux en nature aux premiers de chaque catégorie.
- Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Service Sécurité

L'organisation disposera d'une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur sur le parcours et à l'arrivée. Des suiveurs fermeront le parcours derrière les derniers coureurs.

Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.

Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.